

DÉPARTEMENT
DES
HAUTES-ALPES

ARRONDISSEMENT
DE
BRIANÇON

COMMUNE DE L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE

Envoyé en préfecture le 16/10/2025
Reçu en préfecture le 16/10/2025
Publié le 16/10/2025
ID : 005-210500062-20251015-D2025_10_01-DE

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 OCTOBRE 2025

Délibération n° 2025-10-01

Objet de la Délibération :

**Convention territoriale globale
sur le Pays des Écrins pour la
période 2025-2028.**

Présidence de M. Alain SANCHEZ,

Maire de L'Argentière-La Bessée

15 membres en exercice dont :

5 absents et représentés : Sandra BONNET qui donne procuration à Carine QUILICI, Marie-Noëlle DISDIER qui donne procuration à Carole ROBERT, Christine LAZARINI qui donne procuration à Dominique BARNÉOUD, Rémi ROUX qui donne procuration à Maxime RANCON, Serge THIVOLLE qui donne procuration à Sandrine REYMOND

1 absent non représenté : Florent LONGIS

9 présents : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Carole ROBERT

Soit 14 votants

Date de convocation :

8 OCTOBRE 2025

Secrétaire : Maxime RANCON

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal avoir reçu de la part de la Communauté de Communes du Pays des Écrins (CCPE) le projet de renouvellement de la convention territoriale globale.

Cette convention vise à coordonner, consolider et développer, de manière partenariale, les actions du territoire en direction de l'enfance, de la jeunesse, de l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits.

La précédente convention avait été mise en œuvre pour la période 2021-2024 et signée par la Caisse d'Allocations Familiales et la CCPE.

Afin de donner plus de visibilité sur le diagnostic et les actions à mener, la Caisse Commune de Sécurité Sociale a souhaité que l'ensemble des communes du territoire du Pays des Écrins soit également signataire de la convention. Il est précisé que cette signature n'engage pas les communes à mettre en œuvre des moyens financiers, humains ou logistiques.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention territoriale globale pour la période 2025-2028, et demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, *à l'unanimité (14 voix pour)* :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention territoriale globale pour la période 2025-2028 telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 15 OCTOBRE 2025.

LE MAIRE,
Alain SANCHEZ